



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

D'ETE 2022/2023

Du 01 Juillet 2023

A TARASCON

AVEC LA PARTICIPATION

DE LA MUNICIPALITE

DE

TARASCON

ORGANISEE PAR LE CLUB

DU

TARASCON FC

Cédric BEDORA : « Bonjour à toutes et tous, monsieur le premier adjoint, monsieur l'adjoint aux sports, mesdames et messieurs membres du comité directeur et salariés du district, de la Ligue Méditerranée, du Comité Départemental Olympique, présidentes, présidents, dirigeantes et dirigeants, je vous souhaite la bienvenue pour cette assemblée générale d'été du District Grand Vaucluse de Football.

Avant de lancer cette assemblée, le Comité directeur et son Président, M. Christophe Benoit, tenaient à remercier chaleureusement la mairie de Tarascon pour la mise à disposition de cette superbe salle du panoramique ainsi que les bénévoles du FC Tarascon qui nous accueillent ce samedi matin.

Alors pour introduire ce rassemblement, je vais demander à M. Christophe Benoit, Président du DGV de me rejoindre sur scène. »

M. Christophe BENOIT, prend la parole, il remercie et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. « Pour notre première assemblée générale, je suis particulièrement heureux d'accueillir l'ancienne directrice administrative, Madame Claire BLANC et l'ancien Président du District M. Bernard HERBERT. Votre présence nous ramène tous quelques années en arrière et nous donne l'illusion d'avoir rajeuni l'espace d'un instant. Et je profite de ce rajeunissement pour faire un petit parallèle : y avait-il moins d'incivilités sur le terrain avant ? Oui mais l'environnement à changer, ce que je souhaite avec mon équipe dans les années à venir, c'est faire régresser ce phénomène.

Certes la victoire est belle, mais pour autant, doit on vouloir gagner à n'importe quel prix ? (...) Certains me diront que c'est encore plus beau quand on est dans le camp des vainqueurs et vous aurez raison mais le qualificatif de beau perdant est aussi très valorisant, et significatif du travail réalisé dans votre club. Si vous êtes là aujourd'hui, si nous sommes là nous aussi les élus, c'est parce que nous adorons ce sport qui nous a procuré des émotions formidables (...) C'est pour cette raison que nous allons travailler à vos cotées, avec vos idées, les nôtres, vos remarques, vos critiques et nos ambitions communes afin de replacer le District Grand Vaucluse sur la carte de la F.F.F »

M. Christophe BENOIT, laisse la parole à **M. Fabien BOUILLARD**, premier adjoint au Maire de Tarascon, qui nous reçoit aujourd'hui.

M. Fabien BOUILLARD, prend la parole, et remercie le District Grand Vaucluse d'avoir choisi Tarascon pour organiser l'assemblée générale. Il félicite les clubs de Tarascon.

M. Paul COUDERC, co-Président du FCT, prend la parole il remercie les personnes présente, il félicite les bénévoles du district pour leur travail dans l'ombre.

M. Roland DAVAU, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, prend la parole, il qualifie le football comme un sport « hors norme, à la fois par le spectre sociétal des pratiquants, de famille aisée, de famille en difficulté sociale, l'accueil de tous ces enfants dans votre activités, aucune discipline sportive peut se targuer d'avoir le même impact et donc je suis venu aujourd'hui pour vous montrer la reconnaissance et toute la considération du mouvement olympique et sportif pour votre engagement au quotidien au profit notamment des plus jeunes générations. Vous êtes la lumière du sport vauclusien par tout ce que vous faites. L'impact fort que vous êtes en train de mener sur l'accès aux femmes aux fonctions de dirigeant et à la pratique sportive féminine me paraît particulièrement exemplaire et beaucoup d'autre sport pourrait s'en inspirer. »

M. Roland DAVAU, souhaite une bonne assemblée générale a tous les participants.

M. Philippe DI MARCO, représentant de la Ligue Méditerranée, souhaite la bienvenue à tous et remercie les participant pour leur présence aujourd'hui à l'assemblée du DGV pour clôturer cet exercice 2022/2023 riche en évènement le dernier en date l'assemblée électorale du 02/06/2023 qui a porté M. BENOIT à la présidence du DGV

Bienvenue M. le Président nous savons pouvoir compter sur vous et votre équipe

M. Benjamin RANC et **M. Jean-Paul MANIERE** accompagné de **Mme JUDIAS** nous font une présentation du Pôle Accompagnement des Clubs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2023

Pôle Accompagnement des Clubs

Création du service **P.A.C.** avec un **double objectif** :

- **permettre** aux clubs de trouver les réponses sur des thématiques essentielles dans leur gestion : vie associative, règlements, finances, emplois, assurances, informatique, FAFA, projets club, labels, etc.
- **accompagner** les clubs dans leurs démarches au quotidien : demande de licences, gérer la FMI, comptabilité, etc.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2023

Pôle Accompagnement des Clubs

Gérez, organisez et développez votre club avec le Pôle Accompagnement des Clubs.

Le **P.A.C.** : des services proposés, à ses clubs, par le District Grand Vaucluse.

EMPLOI	FINANCIER	FORMATION	RÈGLEMENTS
SUPPORTS INFORMATIQUES	ASSURANCES	VIE ASSOCIATIVE	DÉVELOPPER SON CLUB



Vous allez rapidement recevoir sur vos boites mail officiels un questionnaire pour pouvoir mettre en place ce PAC aussi vite que possible.

Cédric BEDORA, procède d'abord à un test des boitiers. Il passe ensuite à l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver qui a eu lieu à L'ISLE SUR LA SORGUES le 26/11/2022 publié sur le site le 20/12/2022.

Approbation du PV de l'AG d'Hiver du 26 novembre 2022

1. Oui
2. Non

93,37%

6,63%

00:00



Reçus : 196
(95,1%)

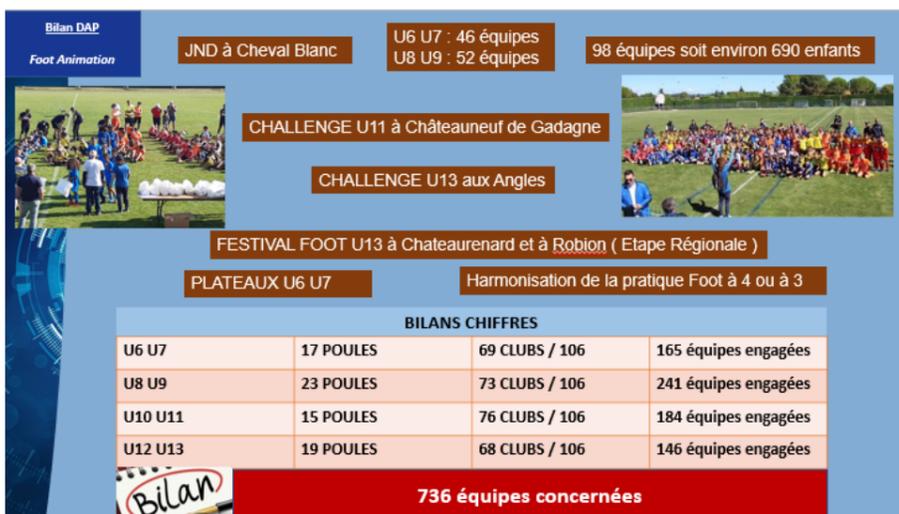
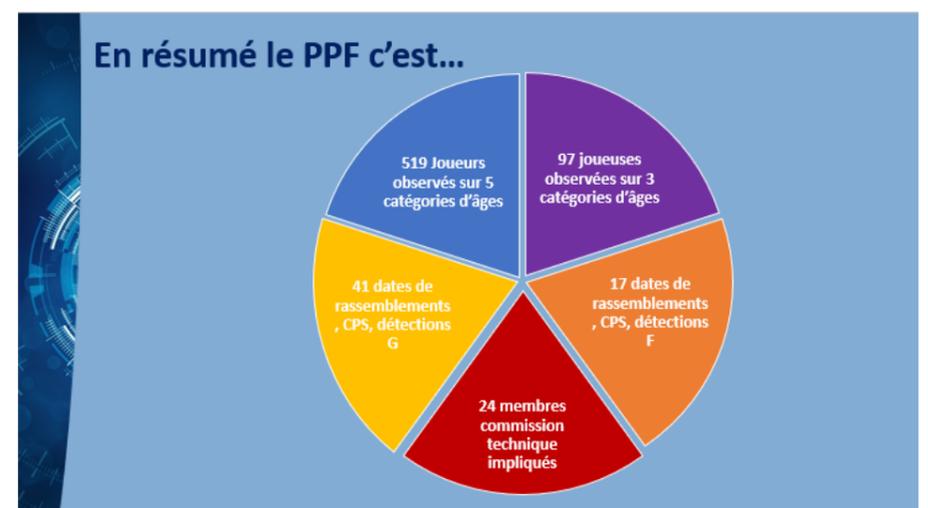
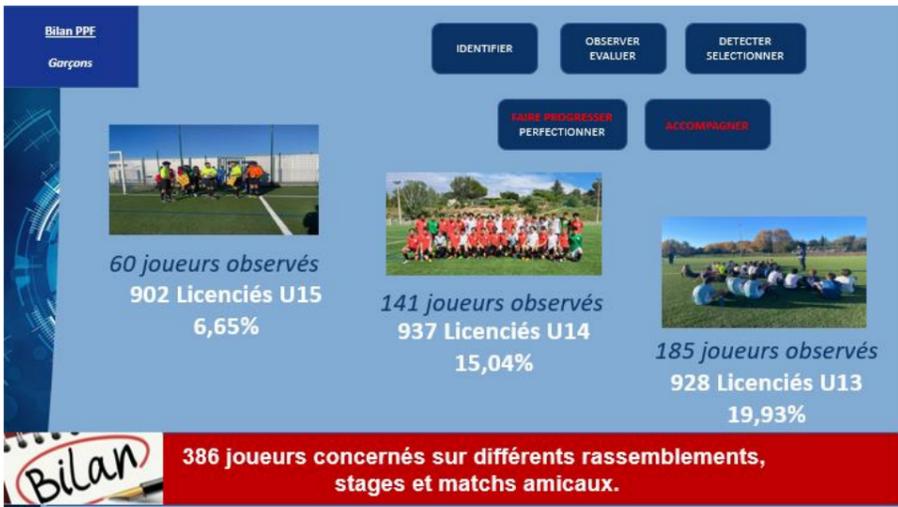
Non voté : 10
(4,9%)



Le procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver à L'ISLE SUR LA SORGUES est approuvé à 93.37 %.

Jonathan JAGER fait un bilan des actions techniques et une présentation de la Réformes des Diplômes pour la saison 2023/2024.

Bilan des actions techniques 2022/2023



Bilan DAP EFF

DATE	ORGANISATION	ANIMATION
8 Octobre	Rentrée du foot U6F à U11F 9H30 12H U6F à U9F 14H 17H U10F U11F	Rentrée du foot A ROBION STADE DI MECO
12 Novembre	Plateau U6F à U9F de 9H à 12H	Animation en lien avec Halloween TARASCON
10 Décembre	Plateau U6F à U9F de 9H à 12H FUTSAL	Animation en lien avec Noël SORGUES
14 Janvier	Plateau U6F à U9F de 9H à 12H	Animation en lien avec la Galette des Rois BARBENTANE
4 Février	Plateau U6F à U9F de 9H à 12H	Animation en lien avec St Valentin CHEVAL BLANC
04 Mars	Plateau U6F à U9F 9H à 12H	Animation en lien avec le Carnaval MONTEUX
15 Avril	Plateau U6F à U9F 9H à 12H	Animation en lien avec Pâques à ROBION
7 Mai	Plateau U6F à U9F de 9H à 12H	Animation avec le Muguet à AUBIGNAN

8 dates sur différents thèmes



Bilan DAP
Futsal

LE NOËL DU FUTSAL

ÉDITION 2022

3 secteurs (Vaison, Camaret, Sorgues)
27 équipes U6 à U9 ont participées aux rassemblements

Bilan

Bilan DAP
Futsal

Challenge départemental U15 G/F

2 sites GRAVESON/VAISON
1 phase qualificative et une phase finale

16 équipes masculines 119 G
7 équipes Féminines 49 F

G : AC Avignon
F : Les Minots du Vasio

168 joueurs/ses

168 joueurs/euses concerné(e)s par le challenge U15 G/F

Bilan

Bilan DAP
Labels

LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE FÉMININES

Niveau Bronze

- FOOTBALL CLUB CHEVAL BLANC
- IA CHATEAURENARD
- LES MINOTS DU VASIO
- BOXELAND CLUB ISLOIS
- SPORTING CLUB COURTHEZON

Niveau Argent

- ENTENTE FONTVIEILLE ST JEAN
- US TOURAINE
- FOOTBALL CLUB VENTOUX SUD
- FCF MONTEUX

Niveau Or

- AVENIR CLUB AVIGNONNAIS

LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE

Niveau Espoir

- ESPERANCE GORDIENNE
- FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS

Niveau Excellence

- SPORTING CLUB COURTHEZON
- BOXELAND CLUB ISLOIS

Niveau Elite

- AVENIR CLUB AVIGNONNAIS

Bilan Formations

2 Formations CFF1
CFF1 : 44 stagiaires formés

2 Formations CFF2
CFF2 : 32 stagiaires formés

3 Formations CFF3
CFF3 : 54 stagiaires formés

1 CFF3 en soirée modulaire
CFF3 : 8 stagiaires formés

Module U7
8 stagiaires formés

Module U9
21 stagiaires formés

Module U11
18 stagiaires formés

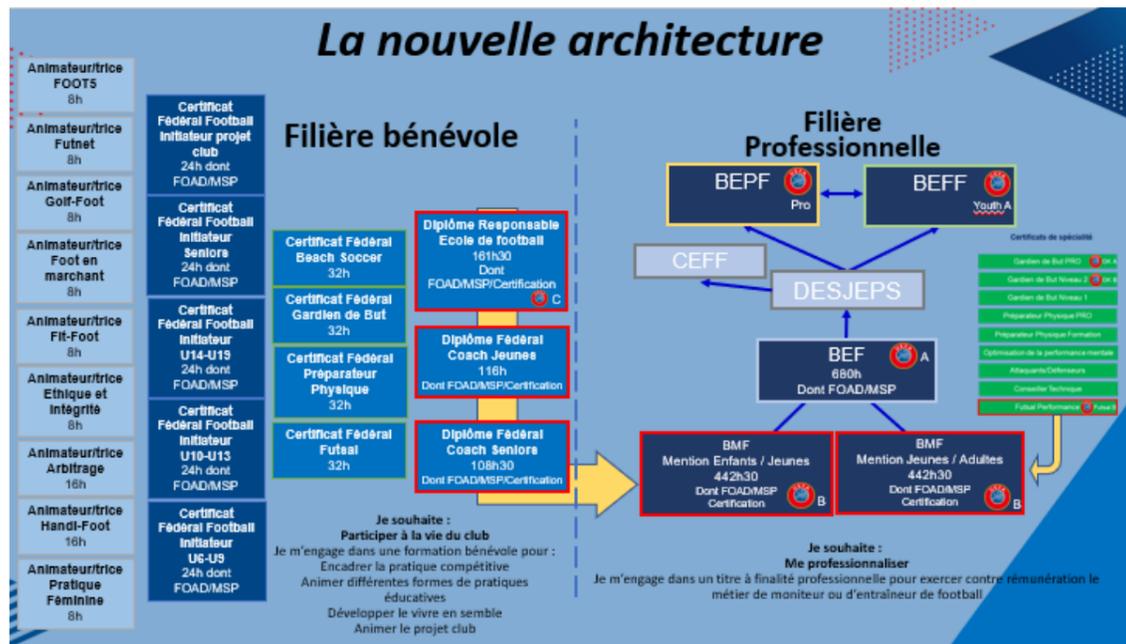
3 CERTICATIONS
Tous CFF : 77 candidats

176 éducateurs/trices Formé(e)s

Bilan

Réforme des diplômes 2023/2024 :

1- La nouvelle Architecture



2- Les attestations Fédérales, Gestion District

ORGANISATION DES FORMATIONS

Animateur/trice FOOTS 8h

Animateur/trice Futnet 8h

Animateur/trice Golf-Foot 8h

Animateur/trice Foot en marchand 8h

Animateur/trice Fit-Foot 8h

Animateur/trice Ethique et Intégrité 8h

Animateur/trice Arbitrage 16h

Animateur/trice Handi-Foot 16h

Animateur/trice Pratique Féminine 8h

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)

De 8H à 16H de formation

Pilotage :
Départemental (déploiement et organisation - Suivi IRZF)
▶ 16 stagiaires maximum

Encadrement :
▶ 2 formateurs
1 cadre technique et 1 formateur

3- Les certificats Fédéraux Football Initiateurs (CFI), Gestion District

Les CFF ANIMATEUR/ANIMATRICES

Certificat Animateur/trice
U6/U9 – U11/U13 – U14/U19 - Seniors
16h dont FOAD + 8h MSP
Processus en alternance sur 1 mois

Bloc 1 6h Présentiel	FOAD Asynchrone 2h00	Pratique en club 8h	Bloc 2 6h Présentiel	FOAD Asynchrone 2h00	Distanciel FOAD Evaluation finale (Facultatif) 30'
-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

ORGANISATION DES FORMATIONS

Certificat Fédéral Initiateur
Projet club
24h dont FOAD/MSP
1 CFI Projet Club / District

Certificat Fédéral Initiateur
Seniors
24h dont FOAD/MSP
3 CFI Seniors / District

Certificat Fédéral Initiateur
U14-U19
24h dont FOAD/MSP
3 CFI U14-U19 / District

Certificat Fédéral Initiateur
U10-U13
24h dont FOAD/MSP
3 CFI U10-U13 / District

Certificat Fédéral Initiateur
U6-U9
24h dont FOAD/MSP
3 CFI U6-U9 / District

CERTIFICAT FEDERAL INITIATEUR (CFI)
24H de formation
Pilotage :
Départemental (Organisation – Suivi IR2F)
► Entre 16 et 20 stagiaires maximum
► Déploiement (Voir à gauche)
Encadrement :
► 2 à 3 formateurs
1 cadre technique et 1 ou 2 formateurs

ORGANISATION DES FORMATIONS

Certificat Fédéral Initiateur
Beach Soccer
32h
1 CFI Beach Soccer / saison

Certificat Fédéral Initiateur
Gardien de But
32h
1 à 2 CFI GB / saison

Certificat Fédéral Initiateur
Préparateur Physique
32h
1 CFI PP / saison

Certificat Fédéral Initiateur
Futsal
32h
2 CFI Futsal / saison

CERTIFICAT FEDERAL INITIATEUR (CFI) de spécialité
48H de formation
Pilotage :
Régional (Organisation – Suivi IR2F)
► Entre 16 et 20 stagiaires maximum
► Déploiement (Voir à gauche)
Encadrement :
► 2 à 3 formateurs
1 cadre technique et 1 ou 2 formateurs

4- Le Diplôme Responsable Ecole de Football (DREF), Gestion Ligue

Responsable école de football – 161h30

Ec de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13

Animer les pratiques éducatives en sécurité Animer et promouvoir les pratiques associées en sécurité 70h	Mise en situation en club 90h Equipe Foot à 4, à 5, à 8	Certification en Institut ou en club 1h30
Présentiel (2 semaines) 48h	FOAD* Accompagnement 22h	30 séances + 5 matchs (partenaires/rencontres)
	5 séances autres catégories	5 séances nouvelles pratiques
	5 Actions « Projet Ecole de football »	Epreuve pédagogique : 2x15'
	Rapport de stage Nouvelles pratiques : 2x15'	Rapport Projet Ecole de football : 2x15'

*Formation ouverte à distance

5- Les Diplômes Fédéraux, Gestion Ligue

Educateur fédéral football Jeunes

Ec de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19

Initier et perfectionner des jeunes en compétition, en sécurité	Mise en situation en club 60h Equipe Foot à 11	Certification en Institut ou en club 1h00
Présentiel (2 semaines) 48h	FOAD* Accompagnement 7h	15 séances + 5 matchs
	Epreuve pédagogique : 2x15'	Epreuve orale : 2x15' Soutenance rapport de stage

*Formation ouverte à distance

Entraîneur Fédéral Seniors

Ec de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics Seniors

Entraîner des seniors en compétition, en sécurité	Mise en situation en club 60h Equipe Foot à 11	Certification en Institut ou en club 0h30
Présentiel (2 semaines) 40h	FOAD* Accompagnement 8h	15 séances + 5 matchs
	Epreuve pédagogique : 2x15'	

*Formation ouverte à distance

6- Equivalences et Tuilage CFF

ORGANISATION DES FORMATIONS

Des équivalences

Modules U7 + Animateur/trice fédérale + CFF1 + CFF4 + 1J de formation continue	DIPLOME RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 ou CFF3 + 1J de formation continue	DIPLOME FEDERAL FOOTBALL EDUCATEURS JEUNES
CFF3 + 1J de formation continue	DIPLOME FEDERAL FOOTBALL ENTRAINEURS SENIORS
CFF (1 ou 2 ou 3)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFFA (U6/U9 – U11/13 – U14/U19 – Seniors)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFF (Futsal – Beach soccer – GDB – PP)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Responsable école de football	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Fédéral Football Educateur Jeunes	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 à C12) MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Fédéral Football Entraîneur Seniors	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 à C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Futsal Performance	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

TUILAGE JUSQU'EN 2026/2027
FIN DU DISPOSITIF : 30 JUIN 2027



JOURNEES COMPLEMENTAIRES ("EQUIVALENCES")

8H de formation

Pilotage :
Régional (Organisation – Suivi IR2F)

- ▶ 20 stagiaires maximum
- ▶ Organisation dans le cadre des journées PCEJ* + autres journées

Encadrement :
▶ 2 personnes - 1 CTR + 1 formateur

7- Projections District Encadrement Technique

Proposition de modification des statuts de l'éducateur District GV

LICENCE A POINTS	ATTESTATION FEDERALE à définir
U10/U11/U12/U13 niveau 1	Module U11 pour les U11 / Module U13 pour les U13 ou CFI U10 à U13 certifié avant la 2 ^{ème} phase pour les équipes voulant évoluer au niveau 1
U14/U15/U16/U17/U18/U19 D1	CFF2(U14/U15 ou I2) CFF3 ou I2 (U16/U17/U18/U19 ou CFI U14 à U19 certifié (Projection DF Jeunes)
Séniors D1/D2	CFF3 ou ASD ou CFI Séniors certifiés (Projection DF Séniors)
Séniors D3	CFF3 ou ASD ou CFI Séniors certifiés
CLUB	Cahier de structuration technique à renvoyer (avant le 1 ^{er} nov.)



Obligation de se former et de se certifier durant la saison pour les nouveaux CFI

Alain BERTHELOT, Secrétaire Général du DGV, prend la parole pour nous faire le compte rendu moral et sportif de la saison 2022/2023. « Je tiens à vous remercier pour votre présence à notre assemblée générale d'été. Le compte rendu que je vous propose va être succinct en raison des événements qui se sont déroulés au cours de cette saison dans notre district.

Je retiendrai quand même l'implication voire l'abnégation du personnel au quotidien pour que vous les clubs n'aient pas eus trop à souffrir de l'absence de direction.

J'y associerais aussi bien sûr tous les bénévoles qui eux aussi ont continués d'œuvrés dans leurs commissions respectives pour que tous nos licenciés puissent assouvir leur passion.

Au niveau des changements qui ont pu affectés les clubs et surtout les licenciés c'est le doublement des sanctions envers les officiels. Ce barème disciplinaire qui va être modifier par la F.F.F et applicable dans tous les districts pour dynamiser l'arbitrage amateur en protégeant davantage les arbitres et en réduisant le sentiment d'insécurité.

Toujours concernant les arbitres nous avons augmenté leurs frais de déplacement et leurs indemnités liées à l'arbitrage.

Une partie du personnel a eu une formation secourisme et un défibrillateur a été installé dans les locaux du district. Locaux qui ont été rénovés et dont tout le système de chauffage climatisation a été changé.

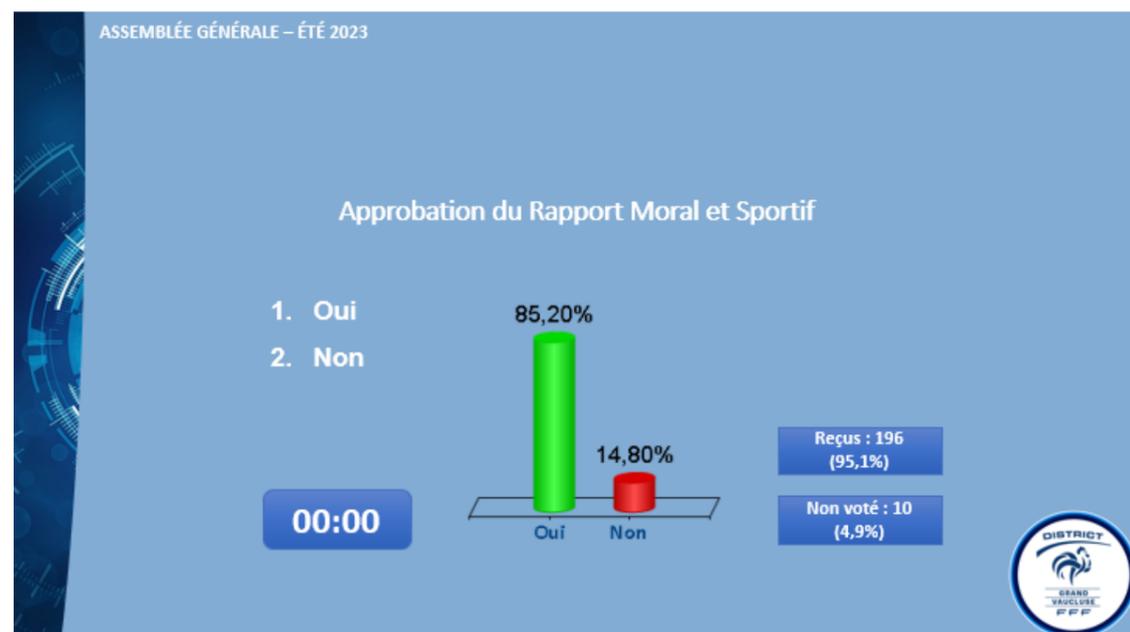
Mme Amina EL KADI nous a rejoint au poste de comptable, et M Adrien Therme a vu son CDD transformé en CDI juriste.

L'association du Foot Corpo s'est affilié à la F.F.F et a intégré notre district.

Nous avons également acheté des tablettes pour chaque club.

Merci de m'avoir écouté et à bientôt pour une nouvelle saison sportive. »

Cédric BEDORA, procède à l'approbation du compte rendu moral et sportif.



Le compte rendu moral et sportif est adopté à 85.20 % des voix.



Mme Amina El Kadi, comptable du DGV et M. Benjamin Ranc, membre du comité de direction présente le budget prévisionnel 2023/2024.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2023

LES CHARGES

ACHATS STOCKES	15 000
ACHATS NON STOCKES	33 600
SERVICES EXTERIEURS	46 240
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	168 156
IMPOTS et TAXES	29 700
FRAIS DE PERSONNEL	351 593
CHARGES FINANCIERES	1000
AMORTISSEMENTS	60 071
CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 500
TOTAL DES CHARGES	776 860 €

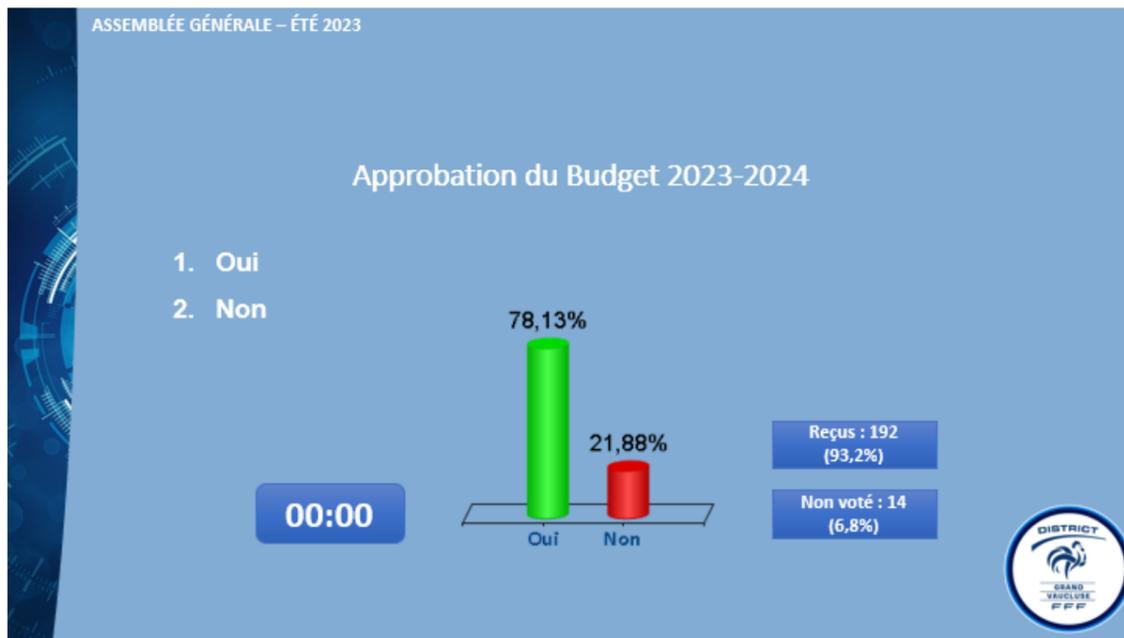



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2023

LES PRODUITS

PRODUITS STOCKES	1 000
PRODUITS NON STOCKES	198 000
PRESTATIONS de SERVICES	31 000
SUBVENTIONS	334 540
COMPETITIONS	147 000
PRODUITS FINANCIERS	19 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 320
TOTAL DES PRODUITS	776 860 €



Le Budget prévisionnel 2022/2023 est adopté à 78.13 % des voix.

Hakim SALIH, Directeur Administratif, informe les clubs présents de l'arrêt, fusion ou création de clubs pour la saison 2023/2024

ARRET
VALRÉAS
CABANNES FC
CABANNES CO

FUSION CREATION
ENTRAIGUES FC et ALTHEN SC devient FCEA
SUD LUBERON et CADENET devient SC LUBERON
MAUSSANE et MOURIÈS devient FC ALPILLES

FUSION ABSORPTION
MOLLÉGES absorbe le club d'EYGALIÈRES

NOUVEAU CLUB
LE STADE CABANNAIS
OLYMPIQUE SERROIS
OLYMPIQUE SALTÉSIE
OLYMPIQUE BONNIEUX

Ensuite il présente les modifications de règlements.

REGLEMENT D'ADMINISTRATION GENERALE

ORIGINE : Club des DENTELLES
EXPOSE DES MOTIFS : - Permettre à un licencié de pouvoir changer de club tout en jouant dans le même championnat et dans la même poule.
Date d'effet : 01/07/2023

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
ARTICLE 49 – CHANGEMENT DE CLUBS EN COURS DE CHAMPIONNAT Les joueurs ne peuvent disputer le championnat du District Grand Vaucluse que pour un seul club dans un même groupe.	ARTICLE 49 – CHANGEMENT DE CLUBS EN COURS DE CHAMPIONNAT Les joueurs ne peuvent disputer le championnat du District Grand Vaucluse que pour un seul club dans un même groupe. Cependant, en cas de forfait général uniquement de son équipe, un joueur pourra changer de club afin de jouer dans le même championnat, mais seulement en cas de poule unique. Cela est valable uniquement pour les compétitions de jeunes (garçons et filles) dans les catégories allant de U14 à U19 des compétitions de District.

Approbation de l'Article 49

1. Oui
2. Non

00:00



Reçus : 205
(99,5%)

Non voté : 1
(0,5%)



L'article 49 est adopté à **94.63 %** des voix.

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ	ARTICLE 3 – QUALIFICATION DES JOUEURS	ARTICLE 3 – QUALIFICATION DES JOUEURS
<p>ARTICLE 71 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS Il est créé une Caisse de Péréquation pour équilibrer, les frais de déplacement des arbitres dans les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Séniors D1-D2 et D3. -Coupes Séniors : Grand Vaucluse – Ulysse Fabre – Roumagoux et Espérance - Championnat U14D1 – U15D1 – U16D1 – U17D1 – U19D1 <p>Cette caisse est administrée par le DGV. Les arbitres seront directement indemnisés mensuellement par le DGV. Un prélèvement mensuel automatique au réel par compétition sera imputé sur le relevé mensuel du club à partir du mois de SEPTEMBRE jusqu'au mois de MAI inclus. Pour tous les autres championnats où la caisse de péréquation n'est pas mise en place, le club recevant devra régler le ou les officiels et ledit club devra récupérer la moitié de la somme au club visiteur.</p> <p>Tous les cas non prévus au présent règlement ni aux divers règlements du DGV seront tranchés souverainement par le Comité de Direction.</p>	<p>ARTICLE 71 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS Il est créé une Caisse de Péréquation pour équilibrer, les frais de déplacement des arbitres dans les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Championnat Séniors D1-D2 et D3 et D4. -Coupes Séniors : Grand Vaucluse – Ulysse Fabre – Roumagoux et Espérance - Championnat Jeunes : U14D1 – U14D2 – U15D1 – U15D2 – U15D3 - U16D1 -U16D2 - U17D1 – U17D2 – U17D3 - U18D1 – U18D2 - U19D1 et U19D2 -Coupes Jeunes : AVENIR et GRAND VAUCLUSE -Championnat féminin : SENIORSF A 11 – SENIORSF A 8 – U18F et U15F -Coupes Féminines : CHABAS – GRIOLET – AMITIE et U15F GRAND VAUCLUSE <p>Cette caisse est administrée par le DGV. Les arbitres seront directement indemnisés mensuellement par le DGV. Un prélèvement mensuel automatique au réel par compétition sera imputé sur le relevé mensuel du club à partir du mois de SEPTEMBRE jusqu'au mois de MAI inclus. Pour tous les autres championnats où la caisse de péréquation n'est pas mise en place, le club recevant devra régler le ou les officiels et ledit club devra récupérer la moitié de la somme au club visiteur.</p> <p>Tous les cas non prévus au présent règlement ni aux divers règlements du DGV seront tranchés souverainement par le Comité de Direction.</p>	<p>ARTICLE 3 – QUALIFICATION DES JOUEURS 1. Avant chaque rencontre, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueurs, selon les modalités fixées à l'article 141 des Règlements Généraux. 2. Cette épreuve est ouverte aux licenciés suivants :</p> <p>Pas de texte</p> <p><u>Coupe U15 :</u> - U15 - U14 - U13 à la condition d'y être autorisés médicalement dans la limite de 3 pouvant être inscrits sur la feuille de match</p> <p>Pas de texte</p> <p><u>Coupe U17 :</u> - U17 - U16 - ainsi qu'aux licenciés U 15 sans restriction quant au nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match à la condition d'y être autorisés médicalement.</p> <p>Pas de texte</p>	<p>ARTICLE 3 – QUALIFICATION DES JOUEURS 1. Avant chaque rencontre, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueurs, selon les modalités fixées à l'article 141 des Règlements Généraux. 2. Cette épreuve est ouverte aux licenciés suivants :</p> <p><u>Coupe U14 :</u> - U14 -U13 à la condition d'y être autorisés médicalement dans la limite de 6 pouvant être inscrits sur la feuille de match -U15 F et U14 F conformément aux dispositions de l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p><u>Sans Changement</u></p> <p><u>Coupe U16 :</u> Cette épreuve est ouverte aux licenciés suivants : - U16 - U15</p> <p>Sans Changement</p> <p><u>Coupe U18 :</u> Cette épreuve est ouverte aux licenciés suivants : -U18 -U17 -U16 sans restriction quant au nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match à la condition d'y être autorisés médicalement</p>

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>PREAMBULE Le District Grand Vaucluse (DGV) organise les coupes suivantes :</p> <p>Grand Vaucluse jeunes U15- U17 et U19. Les équipes engagées dans les championnats U14 intégreront la Coupe U15 Les équipes engagées dans le championnat U16 intégreront la Coupe U17</p> <p>Coupes de l'AVENIR U15-U17 et U19 Les équipes engagées dans les championnats U14 intégreront la Coupe U15</p>	<p>PREAMBULE Le District Grand Vaucluse (DGV) organise les coupes suivantes :</p> <p>Grand Vaucluse jeunes U14 - U15- U16 - U17 – U18 et U19. La coupe U18 sera jouée seulement en fonction du nombre d'équipes engagées en championnat dans cette catégorie. Les équipes engagées dans les championnats U14 intégreront la Coupe U15 Les équipes engagées dans le championnat U16 intégreront la Coupe U17</p> <p>Coupes de l'AVENIR U15-U17 et U19 Les équipes engagées dans les championnats U14 intégreront la Coupe U15</p>

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>ARTICLE 2 – OBLIGATIONS Les clubs disputant les Championnats de D1 et D2 sont dans l'obligation de :</p> <p>-D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U19 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.</p> <p>Les clubs disputant les Championnats de D3 et D4 sont dans l'obligation de :</p> <p>-D'engager au moins une équipe de jeunes de football à 11 ou à 8, dans un championnat officiel de catégories U13 (F) à U19 (F) (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement. Les ententes ainsi que les groupements permettent aux clubs de satisfaire à ces obligations.</p> <p>Dans le cas où l'équipe première du club est susceptible d'accéder en catégorie supérieure à l'issue d'une saison et n'aurait pas satisfait à une des obligations ci-dessus au début de la même saison, son accession lui sera interdite par décision de la Commission compétente, son classement restera alors inchangé.</p> <p>ARTICLE 17 – CHANGEMENT DE CLUBS EN COURS DE CHAMPIONNAT Les joueurs ne peuvent disputer le championnat du District Grand Vaucluse que pour un seul club dans un même groupe.</p>	<p>ARTICLE 2 – OBLIGATIONS Les clubs équipes premières disputant les Championnats de D1 et D2 sont dans l'obligation de :</p> <p>-D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U19 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.</p> <p>Les clubs équipes premières disputant les Championnats de D3 et D4 sont dans l'obligation de :</p> <p>-D'engager au moins une équipe de jeunes de football à 11 ou à 8, dans un championnat officiel de catégories U13 (F) à U19 (F) (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement. Les ententes ainsi que les groupements permettent aux clubs de satisfaire à ces obligations.</p> <p>Sans Changement</p> <p>ARTICLE 17 – RESERVE CHANGEMENT DE CLUBS EN COURS DE CHAMPIONNAT Les joueurs ne peuvent disputer le championnat du District Grand Vaucluse que pour un seul club dans un même groupe.</p>
<p>ARTICLE 3 – SYSTEME DE L'EPREUVE Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Match gagné : - Match nul : - Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : - Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, décision disciplinaire ou abandon de terrain volontaire : -1 point 	<p>ARTICLE 3 – SYSTEME DE L'EPREUVE Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Match gagné : - Match nul : - Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : - Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, disciplinaire ou abandon de terrain volontaire ou non envoi de la Feuille de match : -1 point

L'article 3 : Système de l'épreuve sera appliqué sur tous les autres championnats Jeunes et Féminines

Approbation des Articles 71, Coupes Jeunes et Championnat Séniors

1. Oui
2. Non

00:00



Reçus : 197
(95,6%)

Non voté : 9
(4,4%)



L'article 71, coupes jeunes et championnat Séniors sont adoptés à **90.36 %** des voix.

REGLEMENT DES COMPETITIONS FEMININES

ORIGINE : Commission Féminine

EXPOSE DES MOTIFS : - Afin de favoriser le développement des compétitions Féminines, il est proposé d'autoriser les ententes dans le championnat D1 mais avec l'impossibilité d'effectuer les barrages d'accession pour le niveau Régional 1
Création d'une poule unique pour le championnat Seniors F à 11 si le nombre d'équipe ne dépasse pas douze équipes inscrites car la ligue nous impose de finir le championnat le 15 mai au plus tard.

Date d'effet : 01/07/2023

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS F 8 ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIORS F le championnat féminin seniors D2 à 8 ouvert aux licenciées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SENIORS F et U18 F ainsi que : <p>-U17 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match</p> <p>ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION La Commission Féminine du district Grand Vaucluse est chargée de l'organisation et de l'administration de cette épreuve. La coupe de l'Amitié sera organisée en parallèle. Une seule équipe par club pourra participer à cette compétition.</p> <p>Le tableau des montées et descentes sera publié en début de saison sur le site Internet du District Grand Vaucluse</p>	<p>CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS F 8 ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIORS F le championnat féminin seniors D2 à 8 ouvert aux licenciées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SENIORS F et U18 F ainsi que : <p>-U17 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match -U16 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match</p> <p>ARTICLE 2- COMMISSION D'ORGANISATION La commission féminine du district est chargée de l'organisation et de l'administration de cette épreuve. La coupe de l'Amitié sera organisée en parallèle. Une seule équipe par club pourra participer à cette compétition. Les clubs seront répartis en deux poules Promotion-Espoir en fonction du classement de la saison précédente.</p> <p>A l'issue du championnat, le dernier de la poule Promotion se verra descendre en poule Espoir et le premier de la poule Espoir sera lui promu en poule Promotion.</p> <p>Les nouveaux clubs seront automatiquement intégrés à la poule Espoir.</p> <p>Dans le cas d'un nombre important de forfait, une réorganisation des groupes pourra être envisagée par la commission Féminine avant le début du championnat.</p> <p>Des Play off pourront être organisés entre l'avant dernier de la poule Promotion et le deuxième de la poule Espoir et ainsi de suite en fonction du nombre de nouvelles équipes engagées la saison suivante. Ces Play off pourront avoir lieu en septembre avant le début du championnat.</p> <p>Le tableau des montées et descentes sera publié en début de saison sur le site Internet du District Grand Vaucluse</p>
<p>ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION La Commission Féminine du district Grand Vaucluse est chargée de l'organisation et de l'administration de cette épreuve.</p> <p>Les ententes ne seront pas autorisées en D1 dans la poule Promotion.</p>	<p>ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION La Commission Féminine du district Grand Vaucluse est chargée de l'organisation et de l'administration de cette épreuve.</p> <p>Le championnat féminin Séniors se déroulera comme suit : une seule phase Aller/Retour. Fin du championnat le 15 mai au plus tard.</p> <p>Au terme du Championnat Seniors F à 11, constitué d'un groupe unique dans le cas où le nombre d'équipes Seniors F à 11 engagées n'excéderait pas douze, l'équipe classée première dudit groupe est déclarée Championne et disputera les barrages d'accession en R1 Féminin.</p> <p>Cependant, si le club ne désire pas accéder à ce championnat, le Comité de Direction du District Grand Vaucluse désignera le club devant participer à ces barrages à sa place en tenant compte du classement du championnat.</p> <p>La Commission du Football Féminin se réserve le droit de constituer un second groupe de Championnat Seniors à 11, dans le cas où le nombre d'équipes Seniors F à 11 engagées serait supérieur à douze. Dans ce cas, le meilleur premier sur l'ensemble des groupes est déclaré Champion et disputera les barrages d'accession en R1. Le Champion sera ainsi déterminé en fonction du meilleur quotient, issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs disputés respectivement (quotient arrondi à la deuxième décimale maximum).</p> <p>Les ententes sont autorisées ne seront pas autorisées en D1 dans la poule Promotion dans le niveau D1. Ces ententes ne pourront accéder aux barrages d'accession pour le championnat R1.</p>
<p>Néanmoins, en cas de création de plusieurs poules, les ententes seront autorisées après accord du Comité de Direction dans la poule D1 Espoir. En cas de brassage lors de la 1ère phase, quelque soit le classement d'une entente, cette dernière sera reversée directement dans la poule D1 Espoir.</p> <p>Les clubs engagés dans le championnat participeront à la coupe Paul Chabas (une seule équipe par club pourra participer à cette coupe).</p>	<p>Néanmoins, en cas de création de plusieurs poules, les ententes seront autorisées après accord du Comité de Direction dans la poule D1 Espoir. En cas de brassage lors de la 1ère phase, quelque soit le classement d'une entente, cette dernière sera reversée directement dans la poule D1 Espoir.</p> <p>Les clubs engagés dans le championnat participeront à la coupe Paul Chabas (une seule équipe par club pourra participer à cette coupe).</p>

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>CHAMPIONNAT FEMININ U15F D1 A 8 ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U15F ouvert aux licenciées suivantes : - U15F, U14 F, U13 F et - U12 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>	<p>CHAMPIONNAT FEMININ U15F D1 A 8 ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U15F ouvert aux licenciées suivantes : - U15F, U14 F et U13 F et -U12 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>
<p>COUPE GRIOLET U18F ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES Les équipes seront composées de 12 joueuses maximum (8 + 4 remplaçantes). Ne pourront y prendre part les joueuses qui ont effectué plus de la moitié des matchs en équipe supérieure. Dans ce cas, l'article 65, alinéa 2 des présents règlements ne s'applique pas. Pourront prendre part à cette compétition les joueuses -U18F, U17F, U16F - U15F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>	<p>COUPE GRIOLET U18F ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES Les équipes seront composées de 12 joueuses maximum (8 + 4 remplaçantes). Ne pourront y prendre part les joueuses qui ont effectué plus de la moitié des matchs en équipe supérieure. Dans ce cas, l'article 65, alinéa 2 des présents règlements ne s'applique pas. Pourront prendre part à cette compétition les joueuses -U18F, U17F et U16F -U15F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>
<p>COUPE GRAND VAUCLUSE U15F ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES Les équipes seront composées de 12 joueuses maximum (8 + 4 remplaçantes). Pourront prendre part à cette compétition les joueuses : - U15F, U14 F, U13 F - U12F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>	<p>COUPE GRAND VAUCLUSE U15F ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES Les équipes seront composées de 12 joueuses maximum (8 + 4 remplaçantes). Pourront prendre part à cette compétition les joueuses : - U15F, U14 F et U13 F -U12F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.</p>

CREATION CHAMPIONNAT U13F A 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION

Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U13F ouvert aux licenciées suivantes :

- U13F, U12 F et U11F

ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Féminine du district Grand Vaucluse est chargée de l'organisation et de l'administration de cette épreuve qui sera composé au minimum d'une poule.

ARTICLE 3 : RENCONTRES

Les rencontres auront une durée de 2x30 minutes.

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : Le calendrier de la saison fixant les dates des journées de championnat est arrêté par la commission féminine et validé par le comité de direction

Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle.

Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions :
 D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match.

D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

La Commission fixe les matchs remis ou à rejouer à la première date disponible y compris les jours de fête, si l'urgence le justifie.

Elle a la faculté de les fixer en semaine et/ou en nocturne pour les clubs disposant d'installations homologuées en éclairage.

La Commission d'organisation peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de Championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

2. Horaires : Les matchs se joueront le samedi matin le coup d'envoi aura lieu à 10h30 sauf dispositions contraires fixées par la commission d'organisation.

Les clubs ayant des desideratas devront les faire connaître au moment de l'inscription de l'équipe.

ARTICLE 5 – TERRAINS IMPRATICABLES

En cas d'intempérie se référer au protocole sur les intempéries sur le site internet du district Grand Vaucluse (rubrique « INFOS PRATIQUES ») et suivre la procédure.

ARTICLE 6 – COULEURS DES EQUIPES

Si les couleurs indiquées, dans leur demande d'engagement, prêtent à confusion, le club visiteur devra choisir une autre couleur.

Pour parer à toutes éventualités, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots, sans publicité, numérotés d'une couleur franchement opposée à la leur, qu'ils prêteront aux joueuses de l'équipe visiteuse.

Si le même cas se produit sur le terrain neutre, le club le plus récemment affilié devra changer ses couleurs.

Les clubs ne peuvent pas modifier la disposition des couleurs de leurs équipements en cours de saison.

ARTICLE 7 – BALLONS

Les ballons de taille 4 seront fournis par l'équipe recevante.

L'arbitre désigne celui avec lequel devra commencer la partie.

ARTICLE 8 – REMPLACEMENT DES JOUEUSES

Dans chaque équipe, 4 joueuses remplaçantes sont inscrites sur la feuille de match avant le début de la partie.

Les joueuses remplaçantes ont la possibilité d'entrer et sortir à tout moment du match.

A défaut de mention expresse portée sur la feuille de match par l'arbitre, toutes les joueuses y figurant sont considérées avoir participé à la rencontre.

Une joueuse exclue du terrain par l'arbitre ne peut être remplacée.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MATCH

Les rencontres sont traitées sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F.

Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au DGV par le club recevant, dans le délai de 48 heures ouvrables après le match.

Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnera le match perdu par pénalité au club recevant. Le club adverse conservera les points acquis sur le terrain.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DE LA COMPETITION

Le championnat U13F à 8 sera régi par les règles du football à 8.

Approbation du Règlement des Championnats Féminins

1. Oui
2. Non



Le règlement des championnats Féminins est adopté à **100 %** des voix.

ANNEXE 10 – STATUT DES EDUCATEURS

EXPOSE DES MOTIFS : - Mise en conformité des règlements suite à la créations de nouvelles catégorie.
De plus, au regard du changement de la réglementation en matière d'obligations du statut de l'Educateur, il semble judicieux d'assouplir certaines règles, notamment le sujet portant sur la certification.

Date d'effet : 01/07/2023

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE												
<p>OBLIGATION des CLUBS pour L'ENCADREMENT TECHNIQUE des EQUIPES de NIVEAU DEPARTEMENTAL SENIORS et JEUNES</p> <p>LES EQUIPES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Senior : les équipes des poules de D1, D2 et D3. - U19 : les équipes de la poule D1 - U17 : les équipes de la poule D1 - U16 : les équipes de la poule D1 - U15 : les équipes de la poule D1 - U14 : les équipes de la poule D1 <p><u>LES DEROGATIONS</u></p> <p>En D1 et D2 : pas de dérogation En D3 et U19 D1 (Excellence)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dérogation pour le club</th> <th>Cas particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19).</td> <td>Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente</td> </tr> <tr> <td>Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dérogation pour le club	Cas particuliers	Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19).	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente	Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours.		<p>OBLIGATION des CLUBS pour L'ENCADREMENT TECHNIQUE des EQUIPES de NIVEAU DEPARTEMENTAL SENIORS et JEUNES</p> <p>LES EQUIPES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Senior : les équipes des poules de niveaux D1, D2 et D3. - U19 : le les équipes de la poule niveau D1 - U18 : le niveau D1 - U17 : le les équipes de la poule niveau D1 - U16 : le les équipes de la poule niveau D1 - U15 : le les équipes de la poule niveau D1 - U14 : le les équipes de la poule niveau D1 <p><u>LES DEROGATIONS</u></p> <p>En D1 et D2 : pas de dérogation En D3, U19 D1 et U18 D1</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dérogation pour le club</th> <th>Cas particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19 et U18).</td> <td>Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente</td> </tr> <tr> <td>Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours. La certification devra être effectuée au plus tard à la fin de la saison suivante N+1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dérogation pour le club	Cas particuliers	Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19 et U18).	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente	Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours. La certification devra être effectuée au plus tard à la fin de la saison suivante N+1	
Dérogation pour le club	Cas particuliers												
Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19).	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente												
Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours.													
Dérogation pour le club	Cas particuliers												
Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF3 ou Animateur Seniors (ou D pour les U19 et U18).	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente												
Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée durant la saison en cours. La certification devra être effectuée au plus tard à la fin de la saison suivante N+1													

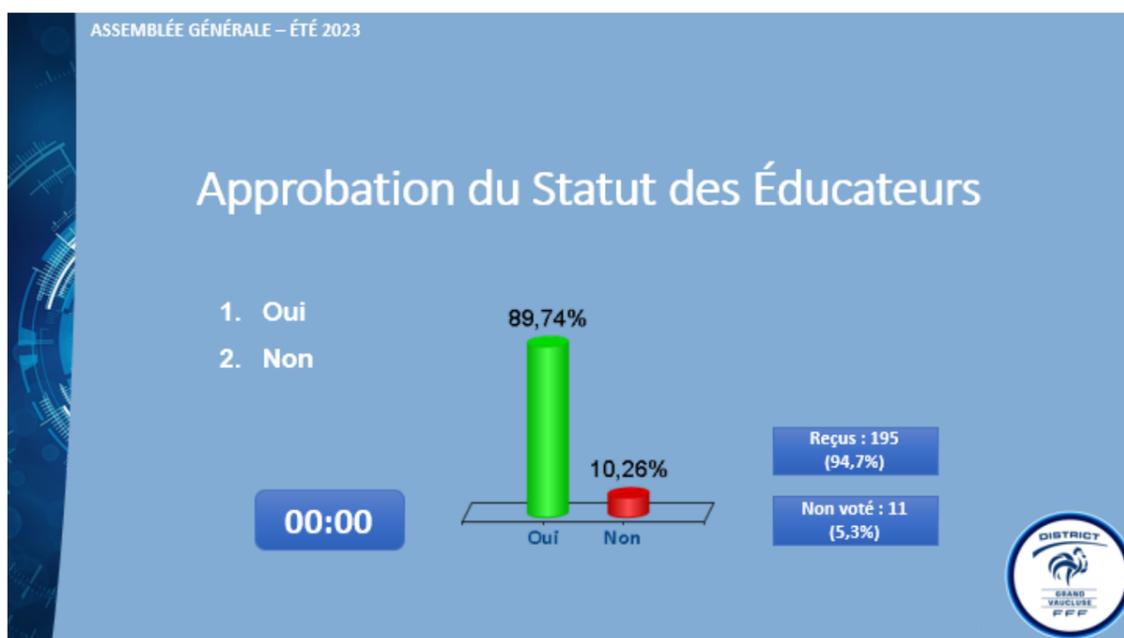
En U17 D1, U16 D1, U15 D1 et U14 D1

Dérogations pour le club	Cas particuliers
Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF2 ou D pour les U15 et U14, d'un CFF3 ou Animateur Senior pour les U17 et U16	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente
Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée (pour les U17 et U16) ou CFF2 validée (pour les U15 et U14) durant la saison en cours.	

En U17 D1, U16 D1, U15 D1 et U14 D1

Dérogations pour le club	Cas particuliers
Le club accédant à ces divisions peut être autorisé sur demande écrite à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un CFF2 ou D pour les U15 et U14, d'un CFF3 ou Animateur Senior pour les U17 et U16	Tous les cas particuliers présentés par les clubs seront soumis à l'étude de la Commission compétente
Cependant le club s'engage à présenter un candidat à une formation et une certification CFF3 validée (pour les U17 et U16) ou CFF2 validée (pour les U15 et U14) durant la saison en cours. La certification devra être effectuée au plus tard à la fin de la saison suivante N+1	





Le statut des éducateurs est adopté à **89.74 %** des voix.

ANNEXE 13 – BONUS MALUS

EXPOSE DES MOTIFS : - Mise en conformité des règlements suite à la créations de nouvelles catégories.

Date d'effet : 01/07/2023

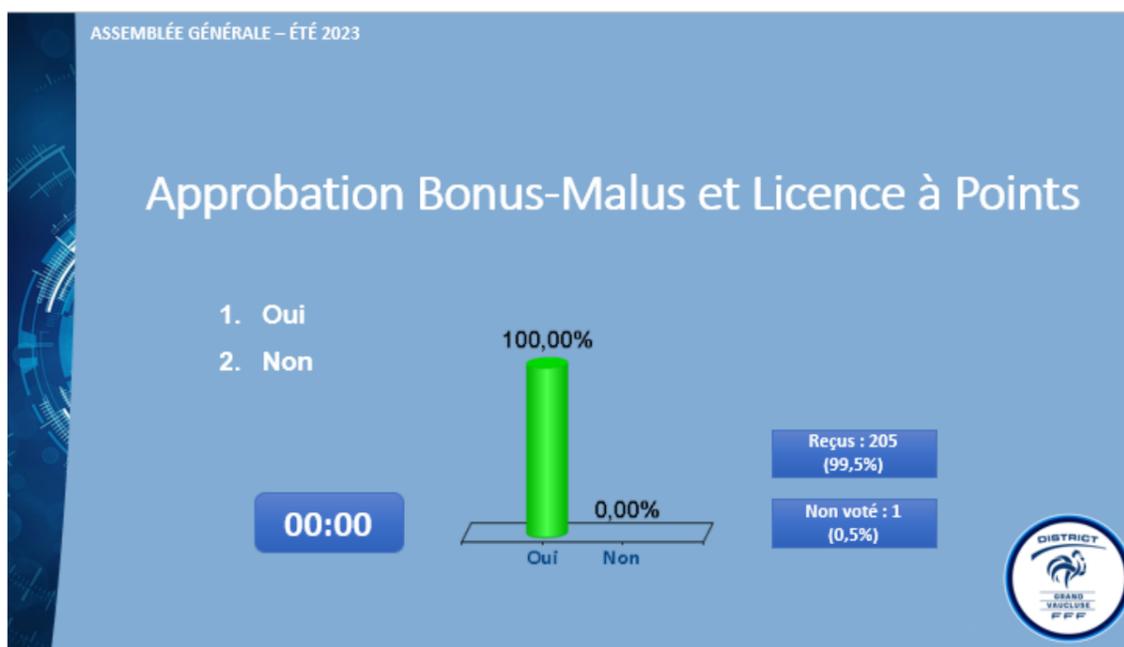
TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
ARTICLE 2 – COMPETITIONS CONCERNEES Le Bonus/Malus est applicable aux équipes qui participent aux compétitions suivantes : Séniors Masculins : D1, D2, D3 et D4 Jeunes : U19 D1, U19 D2 et D3, U17 D1 et D2, U16 D1, U15 D1 et D2 et U14 D1.	ARTICLE 2 – COMPETITIONS CONCERNEES Le Bonus/Malus est applicable aux équipes qui participent aux compétitions suivantes : Séniors Masculins : D1, D2, D3 et D4 Jeunes : U19 D1, U19 D2 et D3, U18 D1 et U18 D2 , U18 D1 et U18 D2, U17 D1 et D2, U16 D1 et D2, U15 D1 et D2 et U14 D1 et D2.

ANNEXE 14 – LA LICENCE A POINTS

EXPOSE DES MOTIFS : - Mise en conformité des règlements suite à la créations de nouvelles catégories.

Date d'effet : 01/07/2023

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Article 2 : Cette mesure concerne individuellement tous les licenciés mentionnés ou non sur la feuille de match, qu'ils soient dirigeants, éducateurs ou joueurs, dans le cadre des rencontres Officielles organisées par le District GRAND VAUCLUSE, qu'elles soient arbitrées par un arbitre désigné par la Commission des Arbitres ou un arbitre bénévole désigné selon la procédure réglementaire. Catégories concernées : Garçons : Séniors - U19 - U17 - U16 - U15 et U14 Filles : SENIORS F à U12F	Article 2 : Cette mesure concerne individuellement tous les licenciés mentionnés ou non sur la feuille de match, qu'ils soient dirigeants, éducateurs ou joueurs, dans le cadre des rencontres Officielles organisées par le District GRAND VAUCLUSE, qu'elles soient arbitrées par un arbitre désigné par la Commission des Arbitres ou un arbitre bénévole désigné selon la procédure réglementaire. Catégories concernées : Garçons : Séniors - U19 - U18 - U17 - U16 - U15 et U14 Filles : SENIORS F à U12F



Le Bonus-Malus et Licence à Points sont adoptés à **100 %** des voix.

Désignation du lieu de l'Assemblée Générale d'Eté 2024

Appel à candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale d'été 2024

Cédric BEDORA demande si des clubs souhaitent accueillir l'assemblée générale d'été 2024, qui sera une assemblée électorale.

Le club des DENTELLES FC a transmis par mail sa candidature, aucun autre club se propose.

Etant le seul club à se manifester c'est le club des **DENTELLES FC** accueillera l'assemblée générale d'été 2023.

Questions diverses :



Représentant du club de Villeneuve : « Au niveau des PV de réunion du Comité de Direction, nous constatons que l'on ne voit plus apparaître Hakim SALIH, Directeur administratif, il n'apparaît plus dans les personnes présentes, je voudrais savoir pour quelle raison ? »

M. Christophe Benoit, répond « Il y a eu 4 réunions du Comité directeur et il a assisté à 1 seule, il a un rôle consultatif, il est parfois là et parfois non, car il y a des ordres du jour qui ne nécessitent pas sa présence. »

Le club du Thor demande des explications sur les droits fixes.

La comptable, Amina EL KADI explique que « les droits fixes c'est les droits que tous les clubs payent pour participer aux engagements des équipes. »

M. URTIS, demande « le CTD a fait part de son souhait de supprimer les brassages en U14 D1 est ce qu'il serait possible d'envisager de supprimer les brassages D2/D3 dans les autres catégories afin de revenir à une compétition normale D1/D2/D3 ? »

M. Christophe Benoit, répond « c'est une réflexion que nous avons également car ça retarde énormément les championnats ça les fait terminer pour certaines catégories en Juin, mais ça fait qu'un mois qu'on n'est là et on n'a pas eu le temps d'y travailler dessus. Déjà pour les U14, il faut qu'on puisse discuter avec la commission des jeunes qui est très impliquée sur ces questions-là, donc pour les U14 D1 c'est devenu une évidence (...) pour les autres on va y travailler dessus pour que les championnats soient plus rationnels. »

Secrétaire et joueuse du club de VENTOUX SUD : « Je viens de constater les modifications au niveau du championnat féminin à 11 on vient de vivre une saison avec des brassages et un championnat à 5 équipes, je me pose la question si on arrive à 13 ou 14 équipes on va se retrouver à 6 équipes et plus de brassages donc j'ai peur que ça fasse très peu de match jouer dans l'année. »

Amandine DOSSAR, présidente de la commission féminine, répond « on arrivera à faire une poule unique en Sénior à 11 et donc en fait vous aurez plus de match, on peut monter jusqu'à 13 ou 14 équipes pour faire une poule unique mais par contre vous allez jouer beaucoup plus que l'année dernière. »

M. Yves Morche « au sujet des finales de coupes Grand Vaucluse qui ont été allouées à LE PONTET VEDENE, dans le PV du 19 juin il est marqué que vous aviez fait don de la part qui revenait au DGV au club du PONTET VEDENE, ma question est simple est ce que c'est ponctuel ou constamment dans le temps rétrocéder au club qui organisera les finales ? »

M. Christophe Benoit, répond « il est également noté dans le procès-verbal que ce serait dorénavant le cas pour toutes les finales de coupes »

Il n'y a plus de question **Cédric BEDORA** invite **M. Christophe Benoit,** Président du DGV, à dire quelques mots avant la remise des récompenses.

M. Christophe BENOIT prend la parole « Avant de clore cette assemblée, je vous informe que le comité de direction a décidé d'offrir l'engagement en Coupes pour la saison 2023/2024. Je voudrais revenir sur la réforme des championnats nationaux qui risquent d'entraîner de nombreuses descentes dans notre championnat Ligue et par effet domino dans notre district.

Les services de la ligue avaient prévu d'anticiper ce phénomène avec la création d'un championnat R3, qui aurait permis d'absorber ces descentes Ligue et ne pas les répercuter au niveau District.

Ce projet a été présenté lors de l'assemblée générale de la Ligue et rejeté par voix de vote auquel nous n'avons pu participer.

En effet, il nous aurait fallu être élu depuis plus de 30 jours pour pouvoir peser sur le vote.

Philippe DIMARCO vient de nous rassurer en annonçant la présentation à nouveau de ce projet lors de l'AG d'hiver de la Ligue.

Nous vous informerons régulièrement sur l'évolution de ce projet.

Je profite de ce dernier temps de parole pour vous annoncer :

- La tenue des tables rondes arbitres, éducateurs et dirigeants dès les premiers mois de la saison prochaine.
- L'organisation de réunion de secteurs et de formation FMI en début de saison
- Des finales pour déterminer un seul champion en D2 et D3. »

Nous passons à la remise des récompenses.

Récompenses :

Récompense Médailles FFF

Médaille Jeunesse Bénévole :

M. Baptiste SAVY – Monteux O.

Médailles ligue

Plaquette d'Honneur

Madame BADUEL Mireille – LA BARTHELASSE US

OR

Monsieur BARRAS Rémy – AUREILLE

VERMEIL

Monsieur ROUX Michel – BONNIEUX

Monsieur SPADAFORA Christopher – CAMARET AS

ARGENT

Monsieur BOUKABOUS Zouaoui – AVIGNON OUEST

Monsieur CHERAGA Mimoun – AVIGNON US

Monsieur SCHNEIDER Robert – BARBENTANE O

Monsieur DUCLAUX Frédéric – BEDARRIDES AS

BRONZE

Monsieur CHARRON Christian – CHATEAURENARD FA

Madame CHOPIN Corinne – CAVAILLON

Monsieur LEGER Yannick – CABANNES FC

Madame MONFORT Sandy – ENTRAIGUES

Monsieur SAVY Baptiste – MONTEUX O

100 ans du club de SORGUES ESP

Remise des Récompenses aux Champions :

FEMININE :

SENIORS D1 PROMOTION = ETOILE D'AUBUNE

SENIORS D1 ESPOIR = ST REMY FC

SENIORS A 8 Poule A = BARBENTANE O

SENIORS A 8 Poule B = ETOILE D'AUBUNE

U18F A 8 = ST DIDIER PERNES

U15F A 8 Poule A = CHEVAL BLANC



U15F A 8 Poule B = CARPENTRAS FC

U15F A 8 Poule C = APT JS

JEUNES :

U19 D1 = MONTEUX O

U19 D2 = FC ALPILLES

U18 D1 = CHATEAURENARD FA

U17 D1 = COURTHEZON JONQUIERES

U17 D2 = PIOLENC AS

U17 D3 Poule A = VENTOUX SUD

U17 D3 Poule B = VILLENEUVE FC

U16 D1 = MONTEUX O

U16 D2 = VAL DURANCE/MALLEMORT

U15 D1 = MONTEUX O

U15 D2 Poule A = AVIGNON OUEST FC

U15 D2 Poule B = CALAVON FC

U15 D3 Poule A= AVIGNON CFC

U15 D3 Poule B= MORIERES ACS

U15 D3 Poule C= CHEVAL BLANC FC

U14 D1 = BARBENTANE O

U14 D2 Poule A = AVIGNON CFC

U14 D2 Poule B = AVIGNON OUEST FC

SENIORS :

D1= LES ANGLES EMAF

D2 Poule A= AVIGNON US

D2 Poule B= GADAGNE SC

D3 Poule A= DENTELLES FC

D3 Poule B= BOLLENE MJCV

D3 Poule C= PLAN D'ORGON

D3 Poule D= MONTFAVET SC

D4 Poule A= LES MINOTS DU VASIO

D4 Poule B= AC VEDENE LE PONTET

D4 Poule C= MALAUCENE RG

D4 Poule D= APT FC

D4 Poule E= MORIERES ACS

D4 Poule F= MOLLEGES EYGALIERES

Meilleure Défense D1= LES ANGLES EMAF

COUPES FEMININES

CHABAS= ETOILE D'AUBUNE

AMITIE= BARBENTANE O

U18F GRIOLET= CADEROUSSE US

U15F GRAND VAUCLUSE= CARPENTRAS FC

COUPES JEUNES GRAND VAUCLUSE

U19 = VEDENE LE PONTET AC

U17 = VEDENE LE PONTET AC

U15 = VILLENEUVE FC

COUPES SENIORS

GRAND VAUCLUSE = AC VEDENE LE PONTET

ULYSSE FABRE = ST DIDIER PERNES

ESPERANCE = MONTFAVET SC

ROUMAGOUX = BOLLENE MJCV

COUPES JEUNES AVENIR

U19 = VENTOUX SUD

U17 = COURTHEZON JONQUIERES

U15 = MORIERES ACS

« Merci à tous de votre présence, nous nous donnons rendez-vous pour l'Assemblée Générale d'Hiver en Novembre prochain à Robion.

Nous vous convions désormais à un petit verre de l'amitié offert par la mairie de Tarascon. »

